

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 141/2015
Date: 11 février 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 659103
Classification: Non classifié

Autorisation de dépenses 2015 : crédit d'engagement pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) ; participation financière du canton de Berne

Crédit d'objet

1 Objet

Participation financière du canton de Berne pour l'année 2015 à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et à la Haute Ecole Arc (HE-Arc) des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.

2 Bases légales

Loi du 23 janvier 2014 concernant l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (RSB 439.32)

Articles 51 à 54 de l'annexe 1 de la loi précitée

Articles 45 à 47 de l'annexe 2 de la loi précitée

Articles 47, 49, 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0)

Articles 146, 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense déléguée
(art. 3 de la loi relative à l'adhésion)

Dépense périodique
(art. 47, LFP)

4 Montant déterminant du crédit

12 075 425 francs



5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement

Compte 361000

Enseignement supérieur 08.14.9100

Formation en haute école spécialisée 910020

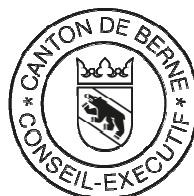
Exercice 2015

Ce montant est inscrit au budget.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataire :

- Direction de l'instruction publique